

Mairie de Chennevières-lès-Louvres

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE SARCELLES - CANTON DE GOUSSAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

Commune de Chennevières-lès-Louvres

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Chennevières-lès-Louvres se sont réunis en date du 20 février 2025, à Chennevières-lès-Louvres à 20 heures, sous la présidence de M. Eric **PLASMANS**, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 14 février 2025.

Membres présents : M. Eric **PLASMANS**, Mme Joséphine **DELMOTTE**, Mme Martine **BAYON**, M. Maurice **DOBBELS**, M. Aurélien **DEVIENCE**, Mme Marie **EVARD**, M. Lionel **MOROSINI**, M. Désiré Cyrille **STEPHAN**, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M. Daniel **MONDET** à Mme Joséphine **DELMOTTE**.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Christelle **SEGUIN**, M. Frédéric **CHENE**.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme **DELMOTTE** Joséphine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ouverture de séance : 20h05.

Les procès-verbaux des séances des 23 janvier et 4 février 2025 sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1) **CARPF FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)**
- 2) **CFU (compte financier unique) 2024**
- 3) **Carrelage mur cuisine salle polyvalente**
- 4) **Marché extension cantine**
- 5) **Orientations budgétaires**

CARPF FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le pacte financier et fiscal de solidarité, adopté en décembre 2023 par Roissy Pays de France Agglomération, prévoit de rembourser, pour les communes concernées, la diminution du FPIC net constatée en 2024 (*différence entre la recette perçue et, le cas échéant, le montant du prélèvement appliqué*).

En l'espèce elle s'établit à 2 665.00 €.

Roissy Pays de France Agglomération a décidé de verser un fonds de concours de fonctionnement afin de compenser cette perte.

Ce fonds de concours répond aux mêmes règles que ceux d'investissement :

- Il exige des délibérations concordantes de la commune et de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,
- Il ne peut financer plus de 50% du montant net à charge du bénéficiaire,
- Il est destiné à un ou plusieurs équipements.

La seule différence porte sur la nature des dépenses éligibles à un fonds de concours.

En fonctionnement il s'agit de cofinancer des dépenses afférentes aux équipements : fluides, maintenance, nettoyage, assurance, etc.

Par ailleurs, ainsi que l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes lors du contrôle des comptes de la communauté d'agglomération (*rapport d'observations définitives du 1^{er} février 2023*), il convient de préciser les équipements bénéficiaires de ce fonds de concours.

En l'espèce les dépenses, réalisées en 2024, éligibles au fonds de concours, sont les suivantes :

- 2 673.64 € au titre des fluides,
- 32 494.54 € s'agissant de l'entretien et de la maintenance,
- 11 587.01 € concernant les contrats d'assurance des locaux,
- 1 155.00 € destinés au nettoyage des locaux,
- Soit un total de 47 910.19 €.

Le FCTVA de fonctionnement attendu au titre de ces dépenses atteignant la somme de 32 494.54 €, il en résulte un coût net de 5 330.40 €.

Elles concernent les équipements municipaux suivants :

- Maire
- Ecole
- Salle polyvalente
- Vestiaire football

Aucune subvention n'ayant été perçue pour les dépenses énumérées ci-avant.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.5216-5 ;

Vu la délibération n° 23.303 du 21 décembre 2023 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvant le nouveau pacte financier et fiscal de solidarité ;

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de

2 665.00 € auprès de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France destiné à participer au fonctionnement des équipements municipaux suivants :

- Maire
- Ecole
- Salle polyvalente
- Vestiaire football

⇒ **PRECISE** que le total des dépenses réalisées en 2024 au titre de ces équipements, sans aucune subvention perçue, s'élève 47 910.19 € ainsi décomposés :

- 2 673.64 € au titre des fluides,
- 32 494.54 € s'agissant de l'entretien et de la maintenance,
- 11 587.01 € concernant les contrats d'assurance des locaux,
- 1 155.00 € destinés au nettoyage des locaux,
- Soit un total de 47 910.19 €.

⇒ **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

CFU (compte financier unique) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Chennevières-lès-Louvres ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chennevières-lès-Louvres ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024			
TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	761 431.67 €	817 089.66 €	+ 55 657.99 €
INVESTISSEMENT	211 673.33 €	266 981.81 €	+ 55 308.48 €
TOTAUX	973 102.00 €	1 084 071.40 €	110 966.47 €

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024 AVEC REPORTS 2023				
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023	AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2023	REPORTS EXERCICE 2023	RESULTAT EXERCICE 2024	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2024
118 551.02 € (Fonctionnement)	93 000.00 € (Fonctionnement)	25 551.02 € (Fonctionnement)	55 657.99 €	81 209.01 €
107 415.20 € (Investissement)		107 415.20 € (Investissement)	55 308.48 €	162 723.68 €
225 966.22 €	93 000.00 €	132 966.22 €	110 966.47 €	243 932.69 €

Après avoir entendu l'exposé,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

⇒ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Chennevières-lès-Louvres.

⇒ **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Carrelage mur cuisine salle polyvalente

Monsieur le Maire propose après avoir fait le choix de refaire la peinture et le sol de la cuisine et de l'arrière cuisine de la salle polyvalente Jacques Delmotte, de mettre une crédence dans la cuisine. Un devis est proposé pour la pose du carrelage et un autre l'achat du carrelage.

La société CRJP propose un devis pour la pose d'un montant de 2 850.00 € HT
soit 3 420 € TTC

La société Point P pour la fourniture du carrelage un devis à 571.37 € HT
soit 686.18 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir le devis de la société CRJP pour un montant de 3 420 € TTC pour la pose et de la société Point P pour un montant de 686.18 € TTC pour l'achat du carrelage.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Marché extension cantine

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet d'extension de la cantine scolaire de l'école Laurence Dubocq.

Il indique qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation des travaux.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par l'architecte M. LOUREIRO, Maître d'œuvre, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

LOT 01 INSTALLATIONS-DE CHANTIER – DÉMOLITION - GROS ŒUVRE -RAVALEMENT - VRD

Entreprise GRECO CALABRESE à NOISSY LE SEC (93)

Montant HT offre de base : 67 147.48 €

Montant HT variante : 6 704.54 €

Soit un total HT de 73 555.02 €

LOT 02 ETANCHEITE

Entreprise GRECO CALABRESE à NOISSY LE SEC (93)

Montant HT offre de base : 21 666.50 €

Montant HT variante : 10 421.50 €

Soit un total HT de 32 088.00 €

LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

Entreprise GRECO CALABRESE à NOISSY LE SEC (93)

Montant HT offre de base : 5 827.90 €

LOT 4 PLATRERIE - MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise HUE à CROISSY-BEAUBOURG (77)

Montant HT offre de base : 46 422.30 €

LOT 5 REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX

Entreprise PDR à PANTIN (93)

Montant HT offre de base : 15 575.18 €

LOT 6 ELECTRICITE

Entreprise C.G.LEC à ROISSY EN France (95)

Montant HT offre de base : 20 150.21 €

LOT 7 PLOMBERIE - VMC – CHAUFFAGE
Entreprise TGC JM CLIM à HERBLAY SUR SEINE
Montant HT offre de base : 54 470.00 €

Montant total HT de l'opération : 248 088.61 €

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir pour les lots :

- **LOT 01 INSTALLATIONS DE CHANTIER – DÉMOLITION - GROS ŒUVRE -RAVALEMENT – VRD** Entreprise GRECO CALABRESE pour un montant HT pour l'offre de base : 67 147.48 € et la variante : 6 704.54 € soit 73 555.02 € HT ;
- **LOT 02 ETANCHEITE** Entreprise GRECO CALABRESE pour un montant HT pour l'offre de base : 21 666.50 € et la variante : 10 421.50 € soit 32 088.00 € ;
- **LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE** Entreprise GRECO CALABRESE pour un montant HT pour l'offre de base : 5 827.90 € ;
- **LOT 4 PLATRERIE – MENUISERIES INTERIEURES** Entreprise HUE pour un montant HT pour l'offre de base : 46 422.30 € ;
- **LOT 5 REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX** Entreprise PDR pour un montant HT pour l'offre de base : 15 575.18 € ;
- **LOT 6 ELECTRICITE** Entreprise C.G.LEC pour un montant HT pour l'offre de base : 20 150.21 € ;
- **LOT 7 PLOMBERIE – VMC – CHAUFFAGE** Entreprise TGC JM CLIM pour un montant HT pour l'offre de base : 54 470.00 € ;

soit un total pour les sept lots de 248 088.61 € HT.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer les marchés des attributaires désignés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Orientations budgétaires

Monsieur le maire ouvre la discussion en présentant les grandes orientations pour l'année 2025 et précise certains points :

- Les finances de la commune sont saines, le report du budget 2024 sur 2025 est de
 - 55 657.99 € en fonctionnement
 - 55 308.48 € en investissement
- Les principaux investissements prévus sont :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
EXTENSION CANTINE				
Lot 1 gros œuvre	73 555		Contrat rural 40% région	131 731
Lot 2 couverture étanchéité	32 088		Contrat rural 30% département	98 798
Lot 3 menuiserie extérieures	5 828		(Fonds de concours)	49 399
Lot 4 plâtrerie menuiseries intérieures	46 422		Commune	49 400
Lot 5 revêtements murs et sols	15 575			
Lot 6 électricité	20 150			
Lot 7 plomberie	54 470			
Eléments de cuisine	16 590			
Aléas de chantier 5%	14 607			
Total travaux	279 286	335 143		
Architecte	31 000			
Architecte OPC	5 400			
Bureau de contrôle technique Socotec	3 654			
SPS Arc 77	1 560			
Etude de sol Fondasol	4 900			
Terres et Toits maîtrise d'ouvrage	3 528			
Total intervenants	50 042	60 050		
TOTAL	329 328	395 193	TOTAL	329 328
AMENAGEMENT PLACE EGLISE PHASE 2				
VRD	129 426		Plan vert Ile de France nature	15 496
Aménagements	40 996		Fond vert	45 470
Total travaux	170 422	204 506	Département ARCC voirie 30%	53 727
			Fonds concours	38 134
Architecte	16 945		Commune	38 134
Terres et Toits maîtrise d'ouvrage	1 764			
Recherche amiante enrobés Eurodix	1 830			
Total intervenants	20 539	24 647		
TOTAL	190 961	229 153	TOTAL	190 961
TOTAL GENERAL	520 289	624 347	TOTAL GENERAL	520 289
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	MONTANT TTC	FCTVA 2026	SOLDES	
14 rue d'Epiais	20 020,00	0	20 020,00	
TOTAL	20 020,00	0	20 020,00	

Tous ces investissements seront financés par le budget communal, des aides ou subventions sont déjà accordées ou en cours, un prêt long terme sera pris et un prêt relais court terme sera éventuellement pris pour une avancé concernant les subventions obtenues pour ses deux opérations.

Les décisions d'investissements pourront être revues ou décalées en fonction de l'avancement budgétaire en cours d'année.

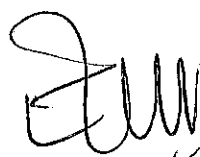
Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal

⇒ **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

La séance est levée à 22h25.

Fait à Chennevières-lès-Louvres,
Le 25 février 2025.

Le Maire,
Eric PLASMANS




2^{ème} adjointe, secrétaire de séance
Joséphine DELMOTTE

